



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le quinze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique - BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

formant la majorité des membres en exercice.

MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Objet

**DENOMINATION
DE RUES**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Yolande BENARD à Peggy LANCIEN

Date de convocation : 8 novembre 2013

Mme Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur différentes dénominations sur le territoire de la Commune car quelques impasses privées restent à dénommer. Ces dénominations avaient été validées lors de la séance du 31 mai dernier mais devaient être vérifiées par l'Office de la langue bretonne. Ce dernier ayant donné son aval, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dénominations suivantes :

- Au lieu-dit Gwaremm Diskan, parcelle YL 884 : « **IMPASSE STEREDENN** »

- Sur la route de Lambell, parcelles YR 891, 801, 904, 907 et 909 : **IMPASSE DE KROAZ WALER** »

- A Trévignon, parcelles AO 591 et 365 : « **HENT AR FOENNEGIG** »

De plus, au lieu-dit Rozengall, il est nécessaire de dénommer la voie d'un nouveau lotissement. Les riverains ont proposé : « **IMPASSE DE ROZENGALL** ».

Enfin, au lieu-dit Kerhallon, la dénomination « **RUE PASCAL** » n'étant pas utilisée par les riverains, il a été décidé suite à une réunion avec ces derniers de la débaptiser et la renommer « **RUE DE KERHALLON VIHAN** ».

Les plans sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dénominations telles que ci-dessus.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 18 novembre 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131118-DE1315116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2013

Publication : 18/11/2013